

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

Le Conseil Municipal :

- Ajout d'un point à l'ordre du jour
- Approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026 ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Prend acte de l'installation de Mme Mathilde CARUDEL en tant que conseillère municipale.

2. Commissions communales et organismes extérieurs - Modification

Désigne Mme Mathilde CARUDEL, en remplacement de Mme Perrine WIESSER, pour siéger dans toutes les commissions municipales permanentes, internes et organismes extérieurs où cette dernière siégeait.

3. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Adopte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

4. Ravalement de façades – Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 8 381,44 € à Monsieur RAUSEO Rocco pour les travaux réalisés au 15 rue des Cours Populaires et l'attribution d'une subvention de 5 495,40 € à la SCI AURELIE pour les travaux réalisés au 112 rue de la République.

5. OPAH-RU / ORI Arrêté préfectoral de cessibilité – Immeubles 14 et 111 rue de la République

Prend acte de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2026 déclarant cessibles, au profit de la commune de Guebwiller, les immeubles sis 14 rue de la république, cadastré section 05 parcelle 106 et 111 rue de la République, cadastré section 04 parcelle 212 ; Confirme l'intérêt communal attaché à l'acquisition de ces immeubles dans le cadre de l'opération de restauration immobilière engagée par la commune, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 12 août 2024 ; Décide la poursuite de la procédure d'expropriation en vue de l'acquisition des immeubles précités afin de permettre la réalisation de l'opération de restauration immobilière déclarée d'utilité publique ; Autorise Monsieur le Maire à solliciter du préfet du Haut-Rhin la transmission du dossier au juge de l'expropriation compétent aux fins de prononcé de l'ordonnance d'expropriation portant transfert de propriété au profit de la commune ; Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches, formalités et diligences nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation, à représenter la commune devant le juge de l'expropriation, à signer tous actes, pièces et documents nécessaires, ainsi qu'à prendre toute mesure utile à la prise de possession des biens dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et dit que les crédits nécessaires à l'acquisition des immeubles et aux frais afférents sont inscrits ou seront inscrits au budget communal.

6. Travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame – Convention de financement avec le conseil de fabrique

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour le compte de la commune et tous les documents nécessaires à son application.

7. Travaux de restauration de la Chapelle du Sehring – Convention de financement avec le conseil de fabrique

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour le compte de la commune et tous les documents nécessaires à son application.

8. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9. Promesse de vente au profit de la société Crédit Mutuel – Aménagement foncier Friches

Approuve le principe de la cession des friches industrielles du Haut-de-la-Ville dans les conditions exposées ci-dessus et selon les termes du projet de promesse unilatérale de vente et la conclusion d'une promesse unilatérale de vente au profit de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier portant sur les terrains situés rue de la République, pour un prix global de 450 000 € dans l'hypothèse d'une acquisition de l'ensemble du site ; Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que tous actes, documents, avenants et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ; Charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes les démarches administratives, foncières, cadastrales et techniques nécessaires à la réalisation de cette opération.

10. Attribution de subventions aux associations culturelles

Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles pour l'année 2026, telles que cela vient d'être présenté, pour un montant total de 12 500 euros et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

11. Tableau des effectifs – Créations de postes

Crée au tableau des effectifs de la commune : A compter du 1er août 2026 un emploi permanent d'Officier d'état-civil à temps complet (35/35ème), relevant du grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe (B2) et à compter du 1er septembre 2026 un emploi non permanent de chargé(e) de projet – gestion et restructuration du cimetière, à temps non complet (7/35ème), relevant du grade de rédacteur territorial principal de 1ère classe (B3), dans le cadre d'un contrat de projet ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois seront inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

12. Contrat d'amitié entre la Ville de Guebwiller et la Ville de Müllheim Im Markgräflerland / Allemagne

Approuve la déclaration d'intention d'amitié entre la commune de Guebwiller et la commune de Müllheim im Markgräflerland, dont le projet est annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration d'intention d'amitié ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace



